



Nouveaux indicateurs pour l'Observatoire national de la biodiversité (ONB)



Appel à projet coordonné par la **Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)** en collaboration avec l'**Office français de la biodiversité (OFB)**

- Dépôt des propositions de projets : <https://indicateursonb.sciencescall.org/>
- Date de clôture pour la soumission des projets : **30 octobre 2025 à 13h00 CET**

Contact : matthias.gaboriau@fondationbiodiversite.fr

NB : Si votre projet nécessite une collaboration avec un partenaire académique ou sociétal avec lequel vous n'êtes pas déjà en contact, la plateforme de dépôt de projet propose une page spécifiquement dédiée à la mise en relation des répondants à la recherche d'un partenaire : [Nouveaux indicateurs pour l'Observatoire national de la biodiversité \(ONB\) - Sciencesconf.org](https://nouveauxindicateurspourlobservatoirenationalde labiodiversite.org)

Contexte de l'appel

L'observatoire national de la biodiversité (ONB)

Issu du Grenelle de l'environnement, l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) est un dispositif partenarial coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB) depuis 2017. À partir de données disponibles, l'ONB conçoit, reprend et diffuse des indicateurs apportant un éclairage sur les grandes questions relatives à la biodiversité en France – son état et son évolution ainsi que les pressions qui s'exercent sur elle – et ses interactions avec la société française. Il développe des indicateurs reflétant les grands enjeux identifiés par la « [Stratégie nationale de la biodiversité](#) » ou reflétant des enjeux relatifs à des milieux ou des thématiques spécifiques, en se basant sur **des sources de données très diverses**, dont une grande partie est accessible dans le cadre du [Système d'information sur la biodiversité \(SIB\)](#).

L'Observatoire national de la biodiversité est composé de différents groupes de travail dédiés à des milieux ou des thématiques spécifiques, structurés autour d'un Comité éditorial, co-animé par l'OFB et le Service des données et études statistiques (SDES) du Ministère en charge de l'environnement. Les travaux de l'ONB sont discutés de manière collégiale, font l'objet d'une évaluation scientifique indépendante et sont publiés sur le portail naturefrance.fr.

Issues d'une démarche scientifique rigoureuse, transparente et validée par le Comité éditorial rassemblant sphère de l'État, monde de la recherche, associations et professionnels de la biodiversité, les publications de l'ONB sont mises à disposition des citoyens, des journalistes, des élus, des scientifiques et des gestionnaires d'espaces naturels.

Les indicateurs publiés par l'ONB

L'ONB définit les indicateurs publiés comme des **valeurs quantitatives permettant d'informer de manière fiable et synthétique sur un élément en lien avec la biodiversité et son évolution dans le temps, à l'échelle de la France**.

Les [indicateurs ONB](#) ont vocation à simplifier l'information, pour aider à renseigner un phénomène et le rendre compréhensible par la société (Glossaire ONB, 2024¹). Afin de couvrir de façon la plus exhaustive possible l'ensemble des thématiques en lien avec la biodiversité, **l'ONB inscrit ses travaux sur les indicateurs dans le cadre « Driver – Pressure – State – Impact – Response » (DPSIR)²**, cadre qui permet de décrire cinq grandes catégories et leurs relations, supposées causales, pour structurer la discussion, l'analyse et/ou la prise de décision par la société sur les enjeux de biodiversité. Outre la bonne couverture de ces cinq grandes catégories, les indicateurs ONB doivent également **considérer trois composantes de la biodiversité (fonction, structure et composition), cela à différents niveaux d'organisation (de l'échelle génétique à l'échelle paysagère)**.

Enfin, les groupes de travail ONB organisent leurs réflexions et le développement d'indicateurs pour répondre aux questions évaluatives comme « Comment évoluent les pressions majeures que notre société fait peser sur la biodiversité ? », « Comment les éléments de la biodiversité identifiés comme majeurs évoluent-ils en France ? », « Comment notre société s'implique-t-elle face aux enjeux de biodiversité ? » ou encore, pour répondre à certains besoins émergents lors de l'élaboration des stratégies nationales de biodiversité.

¹ [Glossaire de l'ONB | naturefrance](#)

² Traduction française du cadre DPSIR : Forces motrices – Pressions (anthropiques) – État (de la biodiversité) – Impacts (sur les sociétés) – Réponses (des sociétés)

L'appui scientifique et technique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)

Depuis 2013, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) apporte son expertise scientifique et technique aux travaux de l'ONB, notamment en coordonnant les évaluations scientifiques indépendantes des indicateurs existants et les différents appels à projets de recherche pour le développement de nouveaux indicateurs.

L'ONB a entrepris une réflexion pour améliorer les processus d'élaboration, de publication et d'évaluation de ses indicateurs. C'est dans le cadre de cette étroite collaboration et de cette volonté de l'ONB d'enrichir le catalogue de ses indicateurs, ainsi que d'en améliorer leur qualité, que s'inscrit cet appel à projets.

Objectif de l'appel

Cet appel vise à financer **deux projets de recherche et développement, d'une durée de dix-huit mois**, pour l'élaboration de nouveaux indicateurs de biodiversité. Chaque projet aura pour objectif de **développer un indicateur au format ONB, publiable en l'état à la fin du projet** sur le portail naturefrance.fr et pouvant être mis à jour avec une fréquence d'actualisation pertinente au regard de l'enjeu de biodiversité traité et de la disponibilité des données source.

Cadrement de l'appel et requis des projets

De nombreux enjeux de biodiversité sont déjà illustrés par les **119 indicateurs ONB existants à ce jour**, mais certains phénomènes nécessitent encore d'être explorés, illustrés, rendus compréhensibles pour le plus grand nombre.

- Les projets proposés devront s'inscrire préférentiellement dans un ou plusieurs enjeux et thèmes ci-dessous :
 - Enjeux de biodiversité dans les Outre-mer
 - Pressions sur les milieux marins et littoraux
 - Biodiversité et santé
 - Biodiversité des sols
 - Flore (terrestre, marine)
 - Indicateur portant sur les *Drivers*³ et les *Impacts*⁴ en retour pour les sociétés
 - Changement climatique et biodiversité
 - Indicateur de fonction ou de service écosystémique
 - Biodiversité en milieu urbain / Nature en ville
 - Biodiversité et société
 - Intégrité des écosystèmes
 - Indicateur synthétique de l'état de la biodiversité

³ **Forces motrices** : Facteurs sociétaux qui engendrent ou maintiennent des pressions sur la biodiversité ou des réponses. Ces facteurs sont principalement d'ordre démographique, social, économique, politique, scientifique, technologique, culturel et religieux (Glossaire ONB, 2024).

Dans son rapport de 2019, l'IPBES emploie le terme de « facteurs indirects de changement » et désigne les modes de production et de consommation, la dynamique et les tendances démographiques, le commerce, les innovations technologiques et la gouvernance depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial, comme les principales causes sous-jacentes de ces changements.

⁴ **Impacts** : Conséquences environnementales, sociales ou économiques induites par le changement d'état d'une composante de la biodiversité (Glossaire ONB, 2024).

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

- Cet appel s'adresse à l'ensemble des communautés de recherche travaillant sur la biodiversité en France : hexagone (96 départements appartenant au continent européen), départements et régions d'outre-mer. **Les indicateurs proposés dans le cadre de cet appel doivent couvrir l'intégralité de l'hexagone et/ou plusieurs territoires d'outre-mer.**
- Les projets s'attacheront à développer un indicateur au format ONB, **publiable en l'état à la fin du projet et pouvant être mis à jour ultérieurement** à une fréquence régulière et cohérente en lien avec l'enjeu biodiversité traité, et grâce à une mise en œuvre la moins complexe possible.
- Les études de préfiguration ne seront pas retenues, de même que les propositions avec une focalisation territoriale réduite et exclusive (par ex. sur un seul département ou sur une seule région métropolitaine ou d'outre-mer).

Financement et durée des projets

- **L'appel soutiendra deux projets pour une durée maximale de 18 mois.**
- **Un budget maximum de 65 k€ sera alloué par projet.**

Déroulé des projets, livrables attendus et valorisation des résultats

Déroulé des projets : intégration aux groupes de travail ONB

Durant les 18 mois de projet, chaque porteur sera associé à un groupe de travail (GT) de l'Observatoire national de la biodiversité dont la thématique de travail présente la plus grande cohérence avec les enjeux de biodiversité concernés par l'indicateur en cours de développement.

Une cellule de travail *ad hoc*, avec un petit collège d'acteurs issus du GT et son pilote, sera constituée pour suivre et accompagner le projet. Cet appui technique et méthodologique permettra aux équipes projet d'appréhender plus facilement le « format ONB » souhaité pour le développement et la finalisation des indicateurs proposés, ainsi que le contenu de certains livrables.

Les pilotes de GT concernés assureront, en outre, la coordination entre les porteurs de projet et l'équipe ONB, jusqu'à la validation finale des indicateurs par le Comité éditorial pour publication dans le répertoire des indicateurs de l'ONB, accessible sur naturefrance.fr.

Livrables attendus

À l'issue des projets, les porteurs fourniront les éléments suivants :

- Une « **fiche indicateur** » au format Excel synthétisant les informations essentielles à propos de l'indicateur développé en vue de sa publication sur naturefrance.fr (un exemple de fiche indicateur est fourni en Annexe 1).
- Une **note méthodologique** décrivant les principales étapes du processus de construction de l'indicateur : réflexion initiale, calcul, interprétation et perspectives d'évolution (le contenu attendu de la note méthodologique est précisé en Annexe 2).

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

- Un **fichier des données source** pré-agrégées, nécessaires au calcul de l'indicateur (un exemple de fichier de données source est fourni en Annexe 1).
- L'intégralité des **données brutes** ou le(s) lien(s) vers leur site de stockage/hébergement
- Tout **script** (R, python, etc.) **ou autre outil** mobilisé pour le calcul de l'indicateur.

Valorisation des résultats : restitution et publication

Une fois la période allouée au développement des nouveaux indicateurs achevée, les deux équipes viendront présenter les résultats de leurs travaux durant le Comité éditorial de l'ONB qui se tiendra en septembre 2027.

Gouvernance de l'appel

La gouvernance de cet appel pour le développement de nouveaux indicateurs pour l'Observatoire national de la biodiversité est réalisée par les instances suivantes :

- Le **Comité de pilotage**. Il est composé de membres du « pôle indicateurs » de l'ONB, issus de l'OFB et au Service de données et d'études statistiques (SDES, ministère en charge de l'environnement), de membres du « pôle Science et communautés de recherche » de la FRB et d'un représentant du comité scientifique. Il assure le bon déroulement de l'appel, le suivi des travaux prévus dans le cadre des projets financés, la sélection des projets à présenter au Comité éditorial pour décision de financement.
- Le **Comité scientifique**. Il est composé de membres du Conseil scientifique de la FRB et d'experts scientifiques externes. Il garantit la rigueur scientifique du processus d'appel et des travaux réalisés par les équipes projets.
- Le **Comité d'évaluation**. Il est composé du Comité scientifique et d'experts scientifiques externes. Il réalise l'évaluation scientifique des propositions de projet selon les critères fixés par le Comité de pilotage.
- Le **Comité éditorial de l'ONB**. Il est composé des représentants des parties prenantes de l'Observatoire national, dont les pilotes des GT thématiques. Il valide la décision de financer deux projets sur proposition émanant du Comité de pilotage.
- Le **Conseil d'administration de la FRB**. Il valide la décision de financer deux projets sur proposition émanant du Comité de pilotage.

Les liens d'intérêts sont gérés selon le guide en application à tous les appels à projets pilotés par la FRB. De surcroît, les pilotes de GT thématiques qui déposeront un projet ne participeront pas au processus de validation des projets lauréats.

Éligibilité, évaluation et sélection des projets

Éligibilité des projets déposés

L'étude de l'éligibilité des projets sera conduite par le Comité de pilotage selon les critères suivants :

- Les propositions de projets devront être complètes.
- Les propositions de projets devront être en rapport avec le sujet de l'appel et dans le périmètre de l'ONB.

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

- Le(la) coordinateur(trice) du projet devra être un(e) chercheur(euse) en poste permanent ou sous contrat ayant cours jusqu'à la fin du projet, affilié(e) à un établissement de recherche français (recherche, recherche et enseignement) métropolitain ou ultra-marin, ou disposer d'une « habilitation à diriger des recherches » (HDR) et être en poste permanent ou sous contrat ayant cours jusqu'à la fin du projet, au sein d'une structure non académique française métropolitaine ou ultra-marine.
- Un(e) seconde coordinateur(trice), exerçant une activité permanente ou ayant cours jusqu'à la fin du projet, au sein d'une structure française ou étrangère, académique ou non, pourra co-porter le projet. Il(elle) doit être issu(e) d'une structure différente du (de la) premier(e) coordinateur(trice).

NB : Si votre projet nécessite une collaboration avec un partenaire académique ou sociétal avec lequel vous n'êtes pas déjà en contact, la plateforme de dépôt de projet propose une page spécifiquement dédiée à la mise en relation des répondants à la recherche d'un partenaire : [Nouveaux indicateurs pour l'Observatoire national de la biodiversité \(ONB\) - Sciencesconf.org](https://www.sciencesconf.org/observatoire-national-de-la-biodiversite)

- Les projets d'indicateurs sans précision sur le processus de mise à jour envisagé (fréquence, pertinence et contraintes techniques éventuelles) ne seront pas éligibles.
- Les propositions déposées ou complétées après la clôture de l'appel ne seront pas éligibles.

Évaluation scientifique des projets

Les propositions éligibles sont évaluées par le Comité d'évaluation. Chaque proposition sera évaluée par au moins deux experts scientifiques qui apprécieront la qualité et la pertinence du projet au regard des critères suivants :

- **Cohérence du projet** : pertinence de l'indicateur au regard de la biodiversité, ses différentes composantes et niveaux d'organisation.
- **Qualité scientifique, transparence et reproductibilité de l'élaboration de l'indicateur** :
 - Justification et pertinence scientifique des choix dans les processus de réflexion et de construction de l'indicateur.
 - Description complète et précise (ou renvoi à une publication) de la méthode employée pour le calcul de l'indicateur.
 - Clarté et originalité de l'approche, de la méthode de travail proposée.
 - Conditions d'accès et d'utilisation des données d'entrée.
- **Qualité de l'équipe projet** : compétences des experts réunis vis-à-vis de l'enjeu de biodiversité traité et des méthodes mobilisées.
- **Faisabilité du projet** : cohérence du calendrier et du budget prévu par rapport au programme de travail proposé.

Sélection des projets

Le Comité de pilotage effectue une sélection parmi les propositions les mieux évaluées sur le plan scientifique, classées A par le Comité scientifique à l'issue des évaluations du Comité d'évaluation. Le comité de pilotage départagera les propositions au regard des critères suivants :

- **Pertinence vis-à-vis de l'objectif et des résultats attendus de l'appel** :
 - Pertinence sociétale de l'enjeu de biodiversité traité.
 - Probabilité de publication d'un indicateur finalisé à l'issue du projet.
 - Accessibilité de l'information à un public non spécialiste et compréhension du phénomène illustré par l'indicateur.

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

- Contribution à combler un manque dans le répertoire des indicateurs de l'ONB : soit d'ordre thématique (un milieu ou un compartiment de biodiversité), soit d'ordre conceptuel (catégorie DPSIR peu représentée : *Driver* et *Impacts*) (cf. partie "cadre de l'appel et requis des projets").
- **Transparence et reproductibilité du calcul de l'indicateur :**
 - Conditions d'accès et d'utilisation des données d'entrée : les projets avec des données librement accessibles et téléchargeables gratuitement seront privilégiés⁵. Seules les restrictions légales de communication (secret professionnel, secret statistique, données relatives aux personnes et à la vie privée) ne seront pas pénalisées.
 - Faisabilité et conditions d'une mise à jour régulière selon une fréquence en cohérence avec le phénomène illustré et les contraintes techniques.
- **Couverture géographique/territoriale et thématique :**
 - Couverture géographique/territoriale la plus étendue possible (dans l'idéal hexagone et territoires d'outre-mer). Dans le cas d'un enjeu spécifiquement ultra-marin, un indicateur s'intéressant aux trois aires biogéographiques (Océan Atlantique/Mer des Caraïbes, Océan Indien et Océan Pacifique) ou plusieurs, voire les cinq départements et régions, sera privilégié.
 - Les projets de développement d'un indicateur se focalisant uniquement sur une seule espèce (même si emblématique, parapluie) ne seront pas privilégiés.
- **Finesse de la territorialisation :** aptitude de l'indicateur à être décliné à une échelle territoriale la plus fine possible sans perdre en pertinence, robustesse, précision et comparabilité (dans le temps et l'espace).
- **Impact attendu du projet :** contribution à l'information, de manière fiable et synthétique, sur un élément en lien avec la biodiversité et son évolution dans le temps, à l'échelle de la France (hexagone, Outre-mer, Corse).

Validation par le Comité éditorial de l'ONB et le Conseil d'administration de la FRB

Les deux propositions sélectionnées par le Comité de pilotage seront présentées au Comité éditorial de l'ONB qui se tiendra fin janvier 2026 et au Conseil d'administration de la FRB pour validation des projets lauréats et publication des résultats de l'appel. Si une proposition est refusée, le Comité de pilotage effectue, si cela est possible, une nouvelle sélection parmi les propositions les mieux évaluées sur le plan scientifique. A défaut, une seule proposition pourra être financée.

La synthèse des évaluations scientifiques, des arguments de sélection et de validation des projets est effectuée par le CoPil. Tous les porteurs de projets seront informés du résultat du processus de l'appel.

Soumission des projets

- **Dépôt des propositions de projets :** <https://indicateursonb.sciencescall.org/>
- **Date de clôture pour la soumission des projets :** **30 octobre 2025**

Contact : matthias.gaboriau@fondationbiodiversite.fr

⁵ En France, les données produites par les Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) et les collectivités territoriales dans le cadre de leur mission de service public sont concernées par la loi dite "CADA" et doivent donc être rendues publiques (sauf exceptions légales) et librement réutilisables dès lors qu'elles sont considérées comme achevées.

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

Calendrier de l'appel

Ouverture de l'appel	25 août 2025
Clôture du dépôt de propositions de projets	30 octobre 2025 à 13h00
Évaluation et sélection des propositions de projets <ul style="list-style-type: none">- Analyse de l'éligibilité- Évaluation scientifique- Sélection	31 octobre – 15 janvier 2026
Proposition des projets retenus en Comité éditorial de l'ONB et au CA de la FRB	Fin janvier 2026
Publication des résultats de l'appel	Mi-février 2026
Conventionnement Début des travaux pour une durée de 18 mois	Mi-février – mi-mars 2026
Restitution des livrables et présentation en Comité éditorial ONB	Septembre 2027

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

Annexes

Annexe 1 : Exemple de « fiche indicateur » et de fichier de donnée sources pour l'indicateur ONB « Évolution des populations de tortues marines en ponte »

https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=327484738B2tW MFJaVzwGOIBgXzNVcVA8DjwPLggxCmVUMQFpXWOPQAwCmtUbwNkUzwFNw==

Annexe 2 : Contenu de la note méthodologique

La **note méthodologique** requise comme livrable obligatoire pour les projets financés et de manière générale pour tout nouvel indicateur ONB en vue de sa publication doit contenir les informations suivantes :

1. Définition et justification de l'indicateur (incluant le lien avec le phénomène représenté, la biodiversité et le cadre DPSIR). Définition de tous les concepts et termes utilisés.
2. Acteurs : Identification des acteurs impliqués (personnes et structures contactées) ; Mention des éventuels conflits d'intérêts liés à l'indicateur.
3. Processus : Description du processus suivi pour construire l'indicateur en incluant l'historique de l'indicateur.
4. Choix faits par le GT : Discussion des choix effectués orientant le contenu de l'indicateur et de leurs implications.
5. Présentation exhaustive des données d'entrée et du moyen d'y accéder (fichier joint, lien vers une plateforme de téléchargement, requête dans une base de données, marché/convention...), commentaires/justifications sur la fiabilité des données d'entrée, liens vers la documentation associée aux données.
6. Présentation et justification de la méthode de manière à pouvoir reproduire le calcul de l'indicateur à partir des données d'entrée pour retrouver les valeurs publiées (peut être associé à des scripts sous forme de fichiers joints, téléchargeables, ou inclus dans la note méthodologique).
7. Limites et avantages de l'indicateur et des choix.
8. Possibilités d'évolution de l'indicateur.

SOUTIENS INSTITUTIONNELS